

C.R.A.C. N° 119 (2011-2012)

4e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

## COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances**

Mardi 24 avril 2012

\*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni la Parlement wallon ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	4
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Luc Tiberghien, M. Elsen .....	4
<i>Interpellation et questions orales</i> .....	6
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'augmentation de la consommation d'antidépresseurs »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	7
<i>Question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la date de la prochaine Conférence interministérielle relative à la santé mentale »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Elsen, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	8
<i>Question orale de Mme Trotta à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la mise en œuvre du plan de lutte et de prévention du surendettement »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Trotta, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	10
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le développement et la création de résidences-services sociales »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	12
<i>Interpellation de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le bilan du Plan grand froid 2011-2012 »;</i>	
<i>Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le relogement des personnes sans abri en période hivernale »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Meerhaeghe, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	14
<i>Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les maisons de la parentalité actives en Wallonie »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	18
<i>Question orale de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des chances, sur</i>	

*« le manque de places d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance et les suites données à la réclamation de la FILDH contre la Belgique auprès du Comité européen des droits sociaux »*

Orateurs : M. le Président, Mme Barzin, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 20

*Question orale de M. Collignon à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la discrimination dans les locations de logements privés»*

Orateurs : M. le Président, M. Collignon, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 23

*Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les personnes handicapées dans le secteur public»*

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 24

*Liste des intervenants.....27*

*Abréviations courantes.....28*

Présidence de M. Alain Onkelinx, Président

- La séance est ouverte à 14 heures 18 minutes.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

## EXAMEN DE L'ARRIÈRE

**M. le Président.** - Je vais vous faire une proposition si vous le permettez.

Sachant que nous aurions dû avoir aujourd'hui la proposition de décret visant la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes de Pékin, déposée par Mme Simonis qui a demandé pour la postposer de 15 jours.

Nous aurons donc, le 8 mai, la proposition de décret visant à la mise en œuvre des résolutions de la conférence des Nations-Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales, déposée par Mme Simonis et consorts (Doc. 183 (2009-2010)).

Je vous propose, pour le 22 mai, la proposition de résolution visant à la valorisation des invendus alimentaires et à la lutte contre le gaspillage et l'accumulation des déchets, déposées par MM. de Lamotte, Prévot et Di Antonio (Doc. 385 (2010-2011) N°1) et la proposition de résolution visant la mise en oeuvre de mesures fermes en matière d'aide alimentaire, déposée par MM. Dupriez, Tiberghien et Daele (Doc. 466 (2011-2012) N°1).

Le 5 juin nous aurons une grosse après-midi avec le débat sur le nouveau contrat de gestion de l'AWIPH, l'évaluation des services d'accompagnement et des auditions. J'attends vos propositions, sachant quand même que nous aurons au moins à écouter les responsables de l'AWIPH.

Pour les auditions, il n'est pas obligatoire de me donner les noms aujourd'hui, mais qu'on puisse arrêter la liste des auditions dans 15 jours en tout cas.

La parole est à M. Tiberghien.

**M. Luc Tiberghien** (Ecolo). - J'espère avoir bien suivi : j'ai fait une proposition d'audition des services d'accompagnement et, je précise bien, pas nécessairement les auteurs de l'évaluation parce que le livre est un peu théorique mais il y a des représentants des services d'accompagnement. Je ferai une proposition précise, d'autres peuvent en faire d'autres sur les services d'accompagnement, pas de problème.

En tout cas, je souhaite que mes collègues puissent aussi proposer d'autres types d'auditions par rapport au secteur AWIPH pour le contrat de gestion, sans qu'on parte dans des choses interminables qui nous feraient décaler au niveau du calendrier ou, alors, on doit se réunir plus souvent, ce qui n'est pas impossible non plus. Je pense qu'il est raisonnable, Monsieur le Président, que les auditions puissent se faire avant qu'on ait la discussion du contrat de gestion. Le but est que les auditions soient préalables.

**M. le Président.** - Si je me rapporte à ce qui se passe au niveau du contrat de gestion de la RTBF, par exemple, la ministre, donne les éléments constitutifs du contrat de gestion, ce qu'elle entend, puis après, évidemment, nous aurons les auditions et, à la suite des auditions, la discussion. Cela paraît logique.

**M. Luc Tiberghien** (Ecolo). - Pour bien comprendre au niveau du calendrier, puisque vous parliez du 5 juin comme étant la discussion sur le contrat de gestion. J'espère qu'avant le 5 juin on pourra au moins avoir une voire deux séances où l'on pourra avoir quelques auditions sur le secteur de l' AWIPH ou alors je ne comprends pas.

**M. le Président.** - À mon sens, on entame la discussion sur le contrat de gestion le 5 juin.

La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen** (cdH). - C'est une question d'organisation du calendrier. Donc, on pourrait imaginer que le 5 juin, on commence par les auditions, c'est cela? Je comprends bien?

**M. le Président.** - D'accord mais on ne saura pas faire tout la même journée. Je ne vois pas comment on pourra faire à la fois les auditions plus toute la discussion sur le contrat de gestion le mardi 5 juin.

**M. Marc Elsen** (cdH). - À tout le moins, on le commencera mais l'intention est d'avoir les auditions préalablement au débat.

**M. le Président.** - C'est bien cela, peu importe la date.

**M. Marc Elsen** (cdH). - On peut le mettre à l'ordre du jour, on n'arrivera peut-être pas à clôturer en une journée.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Luc Tiberghien** (Ecolo). - Je rencontre l'avis de M. Elsen. Pour moi, peu importe la date, que ce soit en mai ou début juin mais qu'on puisse avoir quelques auditions avant la discussion générale autour du contrat de gestion bien que je sois conscient que les auditions vont aussi servir pour ce qui va suivre le contrat de gestion, c'est-à-dire le plan opérationnel dans les six mois au plus tard. Donc, c'est vrai que cela aura une influence sur la suite; il n'empêche que je pense qu'il sera intéressant d'avoir quelques auditions préalablement à la discussion générale sur le contrat de gestion.

**M. le Président.** - La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Nous avons aussi évoqué la dernière fois, souvenez-vous, notre volonté de voir inscrite à l'ordre du jour, notre proposition sur les petites maisons de repos.

**M. le Président.** - Je n'avais pas terminé.

**M. le Président.** - Je pensais que, le 19 juin, nous pourrions avoir la proposition de résolution visant à introduire la clause de l'europeenne la plus favorisée, déposée par Mme Zrihen et consorts (Doc. 227 (2010-2011) N°1) et la proposition de résolution visant à introduire la clause de l'europeen en situation de handicap le plus favorisé déposé par Mme Trotta et consorts (Doc. 228 (2010-2011) N°1).

Enfin, le 3 juillet, sera abordée la proposition de résolution relative à la préservation des petites maisons de repos pour personnes âgées en Wallonie, déposée par Mme Salvi, MM. Prévot et Elsen (Doc. 429 (2010-2011) N°1).

La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Souvenez-vous, chacun essaie de faire preuve d'un maximum de patience mais on aimerait effectivement aborder plus rapidement cette proposition d'autant que nous l'avons quand même rappelée à plusieurs reprises. On a déjà eu un début de discussion d'ailleurs. Maintenant, je n'ai pas de problème à ce qu'on commence par les plus anciennes.

**M. le Président.** - On peut faire tourner la proposition visant les invendus alimentaires avec les petites maisons de repos, il n'y a pas de soucis. C'est à vous de voir, de toute façon, elles seront analysées d'ici là puisque l'on est déjà presque en juillet !

**M. Marc Elsen** (cdH). - Oui, justement, on sait bien qu'on se donne un programme chargé et qu'on va être tellement le nez dessus qu'on va se retrouver au mois de septembre ou octobre.

**M. le Président.** - Jusqu'à preuve du contraire, chaque fois que j'ai fait des propositions d'agenda, on les a tenues. On a donc tenu ce qu'on avait promis de faire en tout cas.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Et le 22 mai?

**M. le Président.** - Le 22 mai, j'ai les invendus alimentaires.

**M. Marc Elsen** (cdH). - On peut en ajouter une, non?

**M. le Président.** - Cela va faire beaucoup.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Pour les invendus, on a déjà eu le débat, on a déjà eu la présentation, on a déjà eu un certain nombre d'auditions, donc je suppose qu'on va atterrir.

**M. le Président.** - Je n'en sais rien, moi!

**M. Marc Elsen** (cdH). - Je n'ai pas perçu qu'il y avait de gros problèmes. Mais s'il y en a, soit!

**M. le Président.** - Nous tenons compte de la proposition et, dans 15 jours, de façon définitive, on fixera l'agenda.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Pour être bien clair, Monsieur le Président, la demande est que cette proposition puisse venir le plus rapidement possible parce que cela nécessitera encore d'autres étapes et il faudra, à un moment donné, atterrir.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Luc Tiberghien** (Ecolo). - En tout cas, mais c'est une parenthèse par rapport aux invendus alimentaires, nous avons aussi, dans l'arriéré une résolution visant la mise en œuvre de mesures fermes en matière d'aide alimentaire qui peut être jointe puisque c'était cela le principe.

Ce que je voulais dire fondamentalement, c'est qu'en entendant votre calendrier, Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'on va balayer le contrat de gestion sur une séance. Or, le contrat de gestion de l'AWIPH est, à mon avis, quelque chose de fondamental par rapport à notre commission. Et là, je ne serai pas d'accord, je vais m'y opposer complètement. On ne peut pas balayer toute la discussion sur le contrat de gestion, y compris avec des auditions, en une séance le mardi 5 juin.

Soit on se réunit plus souvent, soit on module autrement le calendrier mais je ne serai pas d'accord de faire cela uniquement le mardi 5 juin ou je vous tiens toute la nuit!

**M. le Président.** - Personnellement, cela ne me gêne pas d'être tenu toute la nuit, ce ne serait pas la première fois! J'ai passé des dizaines de nuits, ici, au parlement.

**M. Luc Tiberghien** (Ecolo). - C'est la politique fondamentale de notre ministre pour l'ensemble du monde du handicap!

**M. le Président.** - Je pense qu'on pourra, éventuellement, si ce n'est pas suffisant avec une séance, en programmer une deuxième, même le jeudi après-midi.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Je pense aussi, pour ma part, que lorsqu'il y a des débats aussi fondamentaux, on peut aussi faire un effort pour éviter qu'il y ait trop de questions ce jour-là pour privilégier le débat.

Dans le programme, je suis étonné que vous ne mentionniez pas la discussion sur l'ajustement budgétaire.

**M. le Président.** - C'est parce que je ne sais pas encore quand il va arriver, cet ajustement, raison pour laquelle il n'est pas encore dedans.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Ma première réflexion est liée à la seconde. Vous voyez ce que je veux dire!

**M. le Président.** - Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous allons maintenant entamer nos travaux en ce qui concerne les questions et interpellations.

## INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION D'ANTIDÉPRESSEURS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'augmentation de la consommation d'antidépresseurs ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, la dernière enquête nationale sur la santé montre que l'usage d'antidépresseurs a augmenté en Wallonie et en Flandre entre 2004 et 2008. Cette hausse est comprise entre 6,5 % à 7,4 % en Wallonie, entre 3,9 et 4,4 % en Flandre alors que la Région bruxelloise a enregistré une légère baisse.

L'usage d'antidépresseurs est deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes et cette différence s'est accentuée entre 2004 et 2008. L'usage augmente également avec l'âge et était le plus important en 2008 chez les 65-74 ans et les plus de 75 ans.

En juin 2011, je vous interrogeais sur l'abus de tranquillisants en maison de repos et, dans votre réponse, vous annonciez que la Conférence interministérielle de la Santé s'était saisie du dossier. Celle-ci avait alors adopté une note autorisant le déploiement d'expériences-pilotes pour améliorer le processus de gestion des médicaments, notamment par la présence des pharmaciens dans les institutions mais aussi pour favoriser la diminution de la prise de certains médicaments, en particulier les psychotropes et en proposant des solutions alternatives favorisant, notamment, l'amélioration de l'état clinique des patients concernés. Vous nous annonciez aussi qu'un budget de 600 000 euros avait été libéré afin de permettre le développement d'une vingtaine d'expériences pilotes.

Toutefois, ces expériences pilotes ne pouvaient être mises en place que sur la base d'un appel à candidatures lancé après adoption d'un arrêté royal, en préparation dans les services de l'INAMI.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de la dernière enquête nationale sur la santé concernant les tranquillisants ? Où en sont les expériences pilotes qui avaient été annoncées par la Conférence interministérielle de la santé ?

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux,** Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Merci, Monsieur le Président. Madame la Députée, la politique relative aux médicaments, vous le savez, relève de ma collègue, la Ministre fédérale de la Santé et des Affaires sociales, Mme Laurette Onkelinx.

L'augmentation de la consommation d'antidépresseurs n'est pas un phénomène propre à notre pays, c'est un phénomène qui se retrouve partout dans le monde occidental. On assiste d'ailleurs à une augmentation du même ordre et tout aussi inquiétante, en ce qui concerne les calmants et les anxiolytiques.

Pour essayer de contrer la surconsommation de psychotropes de façon générale, différentes mesures ont été prises par le pouvoir fédéral. Comme il s'agit de substances qui nécessitent une prescription, notre ministre fédérale a organisé une table ronde avec les médecins. Pour les médecins de première ligne, il est prévu de renforcer les informations, les formations et les concertations avec d'autres professionnels dont les psychiatres. Il est aussi prévu de fixer un cadre pour la psychothérapie qui, pour l'instant, fait défaut.

Une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée par le SPF Santé publique avec, comme slogan: « Réfléchissez avant de consommer ! » afin de diminuer la consommation de somnifères et de calmants. Le nouveau site internet [www.somniferesetcalmants.be](http://www.somniferesetcalmants.be) de cette campagne propose des informations destinées à la fois au grand public mais aussi aux professionnels. Un certain nombre d'alternatives sont également évoquées.

En ce qui concerne les compétences de la notre région. Que se passe-t-il en Wallonie ?

Différentes études ont démontré que la consommation d'antidépresseurs dans les homes est particulièrement élevée. Les causes directes en sont la prescription par les médecins, très souvent suite à une demande du personnel des maisons

de repos face à des états de dépression des personnes âgées dans ces milieux, dont les manifestations peuvent être variables. Pour beaucoup de personnes âgées, le départ du domicile vers la maison de repos signifie la fin de toute perspective d'avenir et, souvent, une rupture de facto avec le milieu de vie.

Pour endiguer ce phénomène, une fiche sur la surconsommation de médicaments en maison de repos a été présentée en conférence interministérielle. Il y était prévu de lancer plusieurs projets pilotes pour améliorer le circuit des médicaments dans les maisons de repos. Ceux-ci visaient à organiser la concertation médico-pharmaceutique aux niveaux du résident, de l'institution mais aussi en dehors de celle-ci, avec son entourage bien sûr.

Il était envisagé qu'au terme des projets pilotes, la législation relative aux MRS et aux médicaments au niveau fédéral, ainsi que celle relative aux MRPA qui dépend des régions et communautés, soit, le cas échéant, adaptée. Le rôle du médecin coordonnateur dans les maisons de repos devait être renforcé et élargi.

Toutefois, les éléments repris dans la fiche n'ont pas pu être concrétisés puisque le Gouvernement fédéral, à ce moment-là, était en affaires courantes. La question reste toujours d'actualité au niveau fédéral.

En effet, la lutte contre la surconsommation de médicaments en maisons de repos, dont les psychotropes sont reprises comme priorité dans la note de politique générale, a été approuvée par la Chambre le 20 décembre 2011.

En outre, le Conseil national des établissements hospitaliers a remis, en date du 9 février 2012, un avis relatif à la modification de l'arrêté royal du 21 septembre 2004 fixant les normes pour l'agrément spécial comme maison de repos et de soins concernant la fonction de médecin coordonnateur et conseiller en maisons de repos et de soins. Il y est prévu de renforcer le rôle du médecin coordonnateur, précisément dans le but de parvenir à une approche beaucoup plus qualitative, notamment en matière de consommation de médicaments, de soins palliatifs aussi, toutes les questions liées à la démence et à la dépression, à la rééducation, à la planification et à la coordination de soins, bien sûr en collaboration avec les autres dispensateurs de soins dans le réseau, d'hygiène et de prévention.

Il est aussi préconisé de désigner un médecin coordonnateur dans les maisons de repos et plus seulement dans les maisons de repos et de soins comme c'est le cas aujourd'hui. Ce dossier devra être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine conférence interministérielle, qui ne tardera pas à être convoquée.

Enfin, dans le cadre des compétences que je gère, je soutiens diverses initiatives ambulatoires qui permettent un soutien non-médicamenteux à ces troubles de l'humeur. Je pense notamment aux services de santé mentale dont certains disposent d'initiatives spécifiques pour les personnes âgées. Par ailleurs, en promouvant depuis 2011 une semaine anti-stress, mon département contribue à une sensibilisation de la population aux risques que fait peser notre mode de vie actuelle sur la santé mentale.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse très détaillée et très complète. J'ai presque envie de lui dire que je vais la relire et que je vais y réfléchir tant il est vrai que tout s'interpénètre.

Je vous remercie beaucoup.

#### **QUESTION ORALE DE M. ELSEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA DATE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE RELATIVE À LA SANTÉ MENTALE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la date de la prochaine Conférence interministérielle relative à la santé mentale ».

La parole est à M. Elsen pour poser sa question.

**M. Marc Elsen (cdH).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, au début 2010, un appel à projets dans le cadre de la réforme des soins de santé mentale a été lancé, pour toutes les structures de soins qui souhaitaient participer et mener à bien cette réforme.

Pour rappel, la réforme en cours consiste à proposer un trajet de soins individualisé permettant au patient de

maintenir un lien avec la communauté et son milieu familial.

Le 6 juin 2011, la Conférence interministérielle Santé validait le classement des projets. Pour la Wallonie, il s'agissait de quatre projets : deux projets hennuyers, un projet liégeois et un projet namurois.

En janvier dernier, trois de ces projets exploratoires avaient déjà activé leurs équipes mobiles, après avoir gelé, si j'ose dire, un certain nombre de lits. Le « Réseau Hainaut Occidental » démarrait le 1er septembre 2011, le « Réseau Santé Namur » et le projet « Région Hainaut » de Mons-Leuze débutaient, quant à eux, le 1er décembre 2011.

La Santé mentale est un secteur essentiel dans nos sociétés modernes. On ne manque pas de le dire et on l'a d'ailleurs encore répété il y a quelques minutes. Ce secteur est en pleine évolution ! Et en cette matière, la Wallonie a un rôle très important à jouer. Selon nous, les « projets 107 » qui participent à cette dynamique essentielle y trouvent tout leur sens.

Lors de précédentes réponses à des questions parlementaires, vous aviez, Madame la Ministre, identifié le classement des projets non encore subsidiés. Parmi ceux-ci, le projet introduit par la Clinique psychiatrique des Frères Alexiens à Henri-Chapelle. Ce projet qui, je le rappelle, apporte une réponse adaptée, intégrée et pertinente en particulier pour la population de l'est de la Wallonie, francophone comme germanophone, se trouve toujours en attente d'un classement.

J'insiste donc, Madame la Ministre, pour dire que le tissu démographique et la disposition géographique de l'arrondissement de Verviers augmentent la nécessité de reconnaissance d'un projet 107 sur l'ensemble de notre arrondissement. Il est essentiel que ce projet soit reconnu et subsidié avec diligence.

Compte tenu de sa qualité et de sa conformité au modèle, vous aviez même dit, en janvier 2012, vouloir soutenir, je reprends vos propos : « ses reconnaissances et son financement aux mêmes termes que les projets qui ont démarré voici quelques mois ». Mais vous m'annonciez, par la même occasion, que la date de la prochaine conférence interministérielle, dont l'ordre du jour comporterait un point réservé à la réforme des soins de santé mental, n'avait pas encore été fixée.

J'avais, dans ma question, Madame la Ministre, fait référence à une conférence interministérielle santé prévue le 20 mars et le 3 avril. Il semblerait que ce soit une réunion de la task-force, pourriez-vous nous préciser cela? Le cas échéant, si ces réunions de la task-force sont bien prévues, cela ne fait que renforcer ma question de connaître la date de la prochaine conférence interministérielle santé avec ce point en particulier à l'ordre du jour ? En l'occurrence, les deux dates du 20 mars et du 3 avril ont été, à ma connaissance, annulées. Pouvez-vous nous donner la raison de cette annulation ?

J'apprends également que la Région flamande et que la Région bruxelloise ont instamment demandé à votre homologue au fédéral, Madame la Ministre Onkelinx, une conférence interministérielle et de faire passer les projets « psy 107 » classés en catégorie 2 en catégorie 1.

Qu'en est-il de la position de la Wallonie ? Ne pensez-vous pas, Madame la Ministre, que la Wallonie devrait, elle aussi, appuyer cette demande?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député, j'accorde une importance capitale à l'implantation de la réforme des soins en santé mentale et ce n'est pas la première fois que nous abordons le sujet dans notre commission.

Il a été nécessaire, en effet, de reporter la conférence interministérielle santé compte tenu du contrôle budgétaire qui, je vous le rappelle, a eu lieu en mars dernier.

Je suis, comme vous, dans l'attente d'une date pour la prochaine réunion, je le disais juste à l'instant à Mme Péciaux.

Je peux vous confirmer que, lors de cette prochaine conférence interministérielle, la sélection des projets « psy 107 » classés 1 B, il y a là deux projets et classés en 2, il y a là 7 projets dont deux concernent la Wallonie, est à l'ordre du jour.

Le financement des coordinateurs pour ces neuf projets est déjà assuré mais, comme mes homologues bruxellois et

flamands, je suis intervenue auprès de ma collègue, la Ministre de la Santé au sein du Gouvernement fédéral, Mme Laurette Onkelinx, pour soutenir la continuité de la réforme et, plus particulièrement, les deux projets wallons que, bien sûr, je souhaite voir passer en catégorie 1.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, la ministre est à la recherche d'une solution structurelle, je parle bien de la Ministre fédérale, qui puisse s'inscrire dans un calendrier raisonnable et, cela, malgré l'économie de 20 millions d'euros qui a été décidée par le Gouvernement fédéral et, cela, dans les projets pilotes hospitaliers.

Mes collègues et moi-même sommes conscients que ce secteur est important, tant ses besoins sont légitimes et nombreux.

**M. le Président.** - La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen** (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je confirme, comme d'autres, le besoin capital du développement de la santé mentale et c'est vrai que nos sociétés modernes ne font, effectivement, que renforcer ce besoin.

Je pense que tout doit être fait, non seulement pour continuer à avoir un discours social positif sur le sujet, ce qui est quand même relativement nouveau.

Nous ne pouvons, évidemment, que souhaiter que cette conférence interministérielle se réunisse très rapidement, faute de quoi elle va se retrouver avec un ordre du jour qui, à l'instar de nos réunions de commission, sera vraiment surchargé et fera finalement l'objet de reports successifs, ce qui serait dommage. Dès lors, les conditions sont réunies pour qu'il y ait reconnaissance. Les acteurs sur le terrain sont, si vous me permettez l'expression, chauds pour pouvoir démarrer, ils sont là, tout est prêt.

Vous avez bien voulu ajouter, également, que l'aspect financement a aussi fait l'objet d'une analyse approfondie et a d'ailleurs conclu au fait que le financement était possible pour les projets que vous avez bien identifiés. Je ne peux donc que me réjouir de votre soutien actif. Ma question revenait à ceci en définitive, on sait qu'il y a certain nombre de domaines qui sont de compétence régionale et fédérale, il faut qu'il y ait évidemment une meilleure adéquation entre les positions des uns et des autres et, en l'occurrence, je crois que notre volonté est partagée.

Je pense que nous avons tout intérêt à tout faire de notre côté, au niveau de la Wallonie, pour accélérer le dispositif et pour que le projet de l'arrondissement de Verviers, vous l'avez évoqué à travers vos propos, puisse être reconnu et financé très rapidement.

#### **QUESTION ORALE DE MME TROTTA À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE LUTTE ET DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la mise en œuvre du plan de lutte et de prévention du surendettement ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

**Mme Graziana Trotta** (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, le lancement de la campagne : « Régler son compte au surendettement » en mars dernier n'aura échappé à personne et je tenais, pour commencer, à saluer cette initiative aussi intéressante qu'utile pour tous ceux qui veulent apprendre à mieux maîtriser leur budget ou qui sont confrontés à des difficultés et qui cherchent à être accompagnés pour pouvoir s'en sortir.

Au-delà de cette campagne, le Gouvernement wallon a adopté, en mai 2011, à votre initiative, une note fixant le cadre général d'un plan de lutte et de prévention du surendettement et c'est sur le suivi de ce plan que je souhaitais vous entendre aujourd'hui.

La proportion des wallons majeurs en défaut de paiement est passée de 5,9 % en 2010 à 5,1 % en 2011 et les efforts que vous déployez n'y sont certainement pas étrangers. Ceci étant, ce pourcentage reste plus élevé que dans les deux autres régions.

Plus inquiétant encore, les défauts de paiements ponctuels ont de plus en plus tendance à devenir structurels: le

problème serait structurel dans plus d'un cas sur cinq, les personnes endettées étant alors prises dans une spirale dont il est difficile de s'extraire, d'où l'intérêt du plan d'action qui n'est donc pas à démontrer.

Avec la campagne « Régler son compte au surendettement », un portail d'aide et d'informations a été créé. Il s'adresse aux particuliers et devrait être décliné en une version pour les professionnels dans les prochains mois.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, nous présenter plus en détails ce portail et ses objectifs ? Comment comptez-vous toucher les publics-cibles visés ? Quelle sera la finalité du futur volet destiné aux professionnels ?

En octobre dernier, vous avez déposé des projets de texte modifiant le Code wallon de l'action sociale et son arrêté d'exécution concernant la médiation de dettes. Pouvez-vous, Madame la Ministre nous faire le point également sur le plan d'actions et nous faire part de l'état d'avancement de ces projets de texte ?

Vous m'aviez indiqué qu'en termes de moyens, 37 nouveaux postes seraient créés pour renforcer les centres de références en médiation de dettes. Aujourd'hui, tous les postes ont-ils été attribués ?

Enfin, j'aurais souhaité vous entendre au sujet de la concertation que vous menez actuellement avec la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au sujet de la sensibilisation des jeunes à la gestion d'un budget, au sein même des écoles. Je sais que, dans les écoles secondaires flamandes, la gestion de son propre budget figure dans les objectifs transversaux fixés par le Gouvernement flamand et que les écoles doivent l'aborder en restant libre de déterminer la façon dont elles abordent la thématique.

Cela fait un certain temps que je me prononce en faveur d'une forme d'intégration de la question de l'éducation financière à l'école. Cela ne règlera pas tout, j'en suis parfaitement consciente mais nous devons sérieusement y réfléchir et j'espère que vous pourrez aboutir à du concret avec votre collègue en charge de l'enseignement obligatoire. Peut-être, pouvez-vous déjà, Madame la Ministre, me dire où en est cette concertation ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à Madame la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Madame la Députée, aboutissement d'un travail de plus d'un an, le portail du surendettement de la Wallonie a été mis en ligne et présenté au secteur ce 21 mars dernier. Il est accessible à l'adresse suivante : [www.wallonie.be/surendettement](http://www.wallonie.be/surendettement).

C'est une première étape qui vient d'être mise en œuvre. À moyen terme, un axe destiné aux professionnels sera développé pour pouvoir simplifier la récolte et la transmission de données des services vers l'administration.

En ce qui concerne la partie destinée aux particuliers, nous poursuivons trois objectifs : la prévention, l'information et le partage par le biais d'un forum. Le site se veut convivial, professionnel et, surtout, facile d'accès. Il doit aussi être évolutif et dynamique. Je resterai excessivement attentive tant à son actualisation qu'à son accessibilité au public-cible. Il est, par ailleurs, labellisé « any-surfer ». À l'heure où on parle sans cesse de se serrer la ceinture, une campagne au ton décalé et déculpabilisant a été choisie. Cette campagne a été largement relayée dans la presse, une campagne de communication auprès des services de première ligne est prévue ainsi qu'une campagne d'affichage dans les bus.

Concrètement, des outils sont aussi fournis pour la gestion budgétaire et des liens utiles. En ce qui concerne spécifiquement la suite de la réforme et les prochaines échéances en matière de lutte et de prévention du surendettement, des projets de textes ont été adoptés en première lecture par le Gouvernement wallon, en date du 13 octobre 2011. Ils ont été soumis à l'avis des organes consultatifs et seront représentés dans les prochaines semaines au Gouvernement wallon en deuxième lecture avec les modifications utiles. L'entrée en vigueur des dispositions est prévue pour le 1er janvier prochain. Des moyens financiers complémentaires ont été dégagés sous forme d'emplois par le biais du dispositif APE issu du Plan Marshall 2.vert et sous la forme, aussi, de revalorisation de subvention avec un budget qui avoisine globalement un million d'euros. Ce sont 37 postes APE qui ont été dédiés au renforcement du secteur : cinq pour renforcer la prévention et cela se fait au niveau des cinq centres de référence; 20 pour soutenir les services qui gèrent un nombre important de dossiers et 12 pour favoriser le regroupement de petits services.

Par le biais de l'appel à projets qui a été lancé, 19 ETP ont également pu être attribués et, pour aider les services, j'ai décidé d'octroyer en supplément de 5 000 euros complémentaires par poste APE. Vous savez la difficulté de trouver les moyens complémentaires par rapport aux points APE distribués. Les centres de références verront, en outre, leur

subvention de fonctionnement augmenter.

En ce qui concerne la collaboration avec l'enseignement, je me réjouis que ma demande de collaboration ait été entendue par la ministre de l'enseignement obligatoire. Depuis quelques mois, des concertations sont en cours. Notre objectif est de créer un référentiel de compétences à partir des outils qui existent. Ce référentiel permettrait d'intégrer la prévention et l'éducation financière dans le programme des cours. Cela permettrait de donner une base solide, une base plus transversale aux formations, qui irait bien au-delà des outils pédagogiques qui existent dont l'utilisation, aujourd'hui, est laissée à la totale appréciation des professeurs.

Les acteurs wallons du surendettement, la FSMA, c'est-à-dire l'organe de contrôle des marchés financiers et l'inspection seront associés à la discussion.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Trotta.

**Mme Graziana Trotta (PS).** - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Ministre, je me réjouis de constater les avancées et les initiatives qui sont prises en la matière et je me réjouis également que la concertation avec votre collègue avance. J'espère que cela débouchera vraiment sur des avancées plutôt possibles.

#### **QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE DÉVELOPPEMENT ET LA CRÉATION DE RÉSIDENCES-SERVICES SOCIALES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le développement et la création de résidences-services sociales ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, les résidences-services connaissent un développement majeur car elles constituent des logements particuliers et adaptés avec, à portée de main, les services auxquels les résidents peuvent librement faire appel. Je vous interrogeais, l'année dernière, sur le sujet et, dans votre réponse, vous mentionniez : « En vue d'offrir aux personnes âgées en perte d'autonomie, une gamme diversifiée d'aides et de services et, plus particulièrement, d'augmenter le nombre de logements en résidence-service, le Gouvernement wallon, en date du 11 mars 2010, a décidé d'y consacrer une nouvelle enveloppe financière dans le cadre du financement alternatif des infrastructures médico-sociales. La nouvelle enveloppe financière vise à permettre la construction et l'aménagement de 500 logements complémentaires en résidence-services ».

Dans *La Libre* du 10 avril dernier, on annonçait que la récente réforme du Code wallon du logement initiait officiellement un nouveau concept, celui de la « résidences-services sociales » et qu'une autre révision décrétales était en chantier pour adapter à leur égard les dispositifs relatifs aux dispositifs régionaux, aux investissements dans les établissements d'accueil des personnes âgées. Aujourd'hui, 1 700 logements en résidences-services bénéficient d'un titre de fonctionnement en Wallonie. Dans la législation dans laquelle le concept a été introduit en 1997, des centaines de logements de ce type sont en construction tous secteurs confondus. Dans ma question du 21 janvier, je m'inquiétais déjà du coût : loyer de 520 à 900 euros. À ce loyer, il faut ajouter tous les frais inhérents à la vie : chauffage, électricité, nourriture. Il est même possible d'obtenir les repas de la maison de repos, à savoir plus ou moins 250 euros par mois et par personne. On se rend vite compte que le coût est assez important et que ces services sont réservés à des retraités dont la pension est bien au-dessus de la moyenne des pensions qui est de plus ou moins 900 euros/mois.

C'est dans ce contexte qu'apparaît désormais la notion de « résidences-services sociales ». Elle répondrait à toutes les caractéristiques d'une résidence-services classique mais serait destinée aux seniors – au moins 60 ans - se trouvant en situation modeste ou précaire et étant, entre autres, d'anciens locataires de logements sociaux. Concrètement, ces RSS seraient construits par un pouvoir local, une régie ou une société de logement de service public. Elle serait établie sur le site d'une maison de repos, d'une maisons de repos et de soins ou résidence-services bénéficiant d'un titre de fonctionnement afin de maximiser les services offerts. Elle serait gérée par un pouvoir subordonné avec par exemple une intercommunale ou une fondation ou une ASBL. Sa construction serait très largement subsidiée jusqu'à un maximum de 90% par des interventions régionales wallonnes conjuguées de l'action sociale et du logement social. Ce sont des aides privilégiées à l'investissement, pas au fonctionnement, qui permettraient sur la durée de rendre supportables pour les opérateurs les prix réduits demandés aux résidents. Ces projets de résidences-services sociales, en

Wallonie, sont prévus à partir de 2013 et le chantier d'un projet-pilote est prêt à s'ouvrir à Namur. Il naît de la volonté simultanée puis conjointe d'une société de logement public, le Foyer jambois, qui cherchait à concrétiser la construction de 28 logements sociaux et d'une ASBL locale qui projetait la construction de 40 logements en résidence-services.

Madame la Ministre, le Conseil supérieur du logement en Wallonie, s'il applaudit ce concept qui répond assurément à un besoin important des personnes âgées se trouvant en situation précaire, se pose néanmoins plusieurs questions :

- si la demande s'avère supérieure à l'offre, ce qui sera vraisemblable, quelles règles d'attribution des logements en résidences-services sociales va-t-on appliquer ?
- si la région veut financer, à partir de 2013, quelques 50 logements par an, dans le cadre des programmes "d'ancrage", 18 propositions communales ont été formulées ; elles portent à elles seules sur 300 logements. Dès lors, ne serait-il pas nécessaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire régionale dévolue à la création de ces résidences-services sociales ?
- quelle est la répartition des droits entre société de logement et CPAS, quand la première confie la gestion au second ?
- quelles sont les modalités de subsidiations entre les deux sources distinctes (action sociale et logement) ?
- comment régler les coûts des entretiens ?

Quant au prix d'hébergement, la détermination projetée d'un montant fixe de 350 euros par mois, services obligatoires inclus, va à l'encontre des règles de fixation du loyer des logements sociaux: celle-ci peut varier entre autres en fonction des revenus des locataires. Qu'est-il prévu à ce sujet ?

La priorité d'accès aux résidences-services sociales serait garantie aux personnes âgées locataires d'un logement social. S'il est vrai que 37% des chefs de ménage occupant un logement social sont âgés de 60 ans et plus et que bon nombre de ces logements sont, avec l'âge, devenus surdimensionnés, le fait de ne les réserver qu'à des personnes bénéficiaires d'un logement social ne risque-t-il pas de créer une discrimination entre seniors et de ne pas respecter la mixité sociale ?

Vous êtes-vous déjà penchée avec votre collègue, le ministre du logement, sur ces différentes questions et quelles réponses pouvez-vous nous apporter aujourd'hui ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Monsieur le Président, Madame la Députée, le concept de résidences-services sociales est aujourd'hui en cours d'élaboration. Il vise à permettre à des personnes à revenus modestes de pouvoir bénéficier de ce type d'équipement grâce à une synergie entre les moyens du logement social d'une part et ceux de l'action sociale et de la santé d'autre part. Il est vrai qu'en termes de résidences-services, nous savons qu'aujourd'hui, sur le territoire wallon, ce sont principalement des initiatives d'ordre privé. Qui dit privé dit, bien sûr, lucratif puisqu'il faut tout de même rémunérer ceux qui ont investi dans ce type d'activité.

Il s'agit d'une résidence-services à part entière qui devra respecter les règles en vigueur, c'est-à-dire dont la synergie avec une maison de repos ou une maison de repos et de soins qui bénéficie d'un titre de fonctionnement doit évidemment être respectée. Il s'agit aussi d'un logement social avec tout ce que cela signifie en ce qui concerne, notamment, des règles de subsidiation et, aussi, des règles relatives à l'accès au logement et des règles relatives à l'application du prix du logement, c'est-à-dire du loyer.

L'objectif poursuivi est d'arriver à un prix mensuel d'hébergement qui ne dépasse pas 350 euros et, cela, service obligatoire inclus. Les exigences spécifiques à financer via les crédits ordinaires de l'action sociale et de la santé sont évaluées à 15 % de la dépense globale. Sur la base de 60 m<sup>2</sup> par logement, d'un plafond maximum subsidiable de 1 250 euros le mètre carré, de la TVA à 12 % et d'une intervention pour frais généraux de 10%, le subside complémentaire, par logement, peut être évalué à 12 500 euros.

Le taux maximum de subsides sera fixé à 90 euros en ce qui concerne la part à charge de l'action sociale et de la santé.

L'avis formulé par le Conseil supérieur du logement vise de nombreux aspects pratiques qui, à ce jour, sont toujours à l'étude, priorité étant donnée à l'adoption de la base décrétable permettant de réaliser le projet. Il est donc prématuré de répondre à ces différentes questions. Ceci étant, il est évident qu'il ne sera pas possible de répondre en une seule année aux demandes recevables introduites dans le cadre de « l'ancrage communal » 2012 – 2013.

Construire chaque année, à partir de 2013, 50 logements de résidence-services sociale me semble par contre constituer un objectif à la fois réaliste et réalisable.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse. Je tiens aussi à insister sur le fait que je pense qu'il est vraiment essentiel, utile et nécessaire de traduire, dans ces logements de résidences-services, une mixité sociale pour éviter une forme de discrimination et, surtout, des ghettos et qu'il puisse y avoir un partage et un échange entre les différents locataires. Cela est vraiment essentiel et important. J'entends bien que Mme la Ministre ne sait pas répondre à toutes mes interrogations maintenant mais je resterai vigilante et intéressée au projet.

## **INTERPELLATION DE MME MEERHAEGHE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE BILAN DU PLAN GRAND FROID 2011-2012»**

### **QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE RELOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI EN PÉRIODE HIVERNALE»**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le bilan du Plan grand froid 2011-2012» et la question orale de M. Dodrिमont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le relogement des personnes sans abri en période hivernale».

La parole est à Mme Meerhaeghe pour développer son interpellation.

**Mme Isabelle Meerhaeghe (Ecolo).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, c'est un peu une tradition lorsque le printemps arrive – quoi qu'il fait encore relativement frais -, les abris de nuit ferment leurs portes et l'heure est donc plutôt au bilan pour ces différents dispositifs coordonnés notamment par les relais sociaux et les CPAS.

D'après les informations dont je dispose à l'heure actuelle, le bilan est relativement positif dans le sens où les demandes ont été globalement rencontrées. Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer que les besoins ont bel et bien été satisfaits cet hiver, du moins au niveau des structures coordonnées par les sept relais sociaux qui comptabilisent 274 places ? L'ouverture tant attendue d'un accueil à la Louvière a-t-elle une certaine influence sur le bilan 2011-2012 ?

Les 800 lits d'urgence « trouvés » à Bruxelles cet hiver doivent-ils être pris en considération dans ce bilan ?

L'accueil des demandeurs d'asile a-t-il été mieux géré et coordonné cette année ?

Avec votre collègue, M. le Ministre Furlan, vous avez envoyé une circulaire aux gouverneurs, bourgmestres et présidents de CPAS dans l'objectif de renforcer les collaborations entre les pouvoirs locaux et les relais sociaux. L'hiver ayant été très rude, ces collaborations étaient plus que nécessaires. Qu'en a-t-il été concrètement sur le terrain ?

Vous vous souviendrez également de ma précédente question relative, notamment, au respect de l'obligation de l'inconditionnalité et singulièrement à Liège. Constatez-vous, sur l'ensemble du territoire wallon, un plus grand respect de cette obligation ?

Pour en revenir à Liège, dans l'édition du quotidien *L'Avenir* du 3 avril dernier, le relais social « Les Joies » se voulait rassurant. Pouvez-vous, à ce propos, me préciser le nombre de personnes sans-abri ne résidant pas habituellement à Liège qui ont été accueillies par les structures liégeoises ?

Au-delà des chiffres, nous pouvons, d'ores et déjà, constater une chose inquiétante : de plus en plus de jeunes se retrouvent à la rue. Cette problématique devenue en tout cas visible mérite que l'on s'y arrête un instant : Madame la Ministre, une approche particulière est-elle à l'étude afin de répondre à cette situation ?

Je souhaiterais également vous interpellier au niveau des ressources et des moyens. La Wallonie a dégagé, il est vrai, des crédits budgétaires importants pour l'accueil en période hivernale. Les projets ont évolué en fonction des évaluations et, notamment, à Charleroi avec un abri de nuit de crise ouvert en cas de besoin. Ce dispositif fonctionne grâce à un ETP supplémentaire en période hivernale mais nécessite, pour fonctionner correctement, un deuxième ETP

assuré grâce à une « tournante » du personnel des structures existantes. C'est particulièrement difficile à gérer, plus précisément pour les petites équipes comme celles du « Triangle » et du « Rebond ».

Madame la Ministre, ne peut-on pas dégager une solution durable pour alléger le travail du personnel et ne pas déforer l'une ou l'autre structure ? Si les moyens budgétaires ne permettent pas de financer ce temps plein supplémentaire et temporaire, ne pourrait-on pas imaginer de faire appel à une équipe de bénévoles étant donné que l'on a pu constater une mobilisation importante de la population lors de l'opération « Hiver 2012 » lancée par la RTBF.

Bien entendu, ces bénévoles devraient être formés pour ce faire. Ne pourriez-vous pas mettre en œuvre un projet pilote à cet effet ? J'aurais souhaité avoir votre point de vue sur cette question.

Pour en revenir à l'opération « Hiver 2012 » mise en place par la RTBF durant la période la plus froide de l'hiver, elle a été un signal important de l'empathie et de la solidarité dont peuvent faire preuve nos concitoyens. Il faut vraiment à tout le moins saluer cet engagement pour aider les personnes les plus démunies dans notre région.

Il faut cependant reconnaître que l'urgence dans laquelle l'opération a été menée a laissé apparaître que de tels projets ne s'improvisent pas. En l'occurrence et, très concrètement, les travailleurs sociaux ont été débordés, submergés de dons, de nourriture et de vêtements, ne sachant plus où les stocker voire même comment les distribuer. Face à cette situation où les acteurs de terrain ont été quelque peu désemparés devant une telle générosité. Dans l'optique où cette opération serait reconduite l'an prochain, n'y a-t-il pas lieu de mettre en place dès à présent une collaboration efficace entre la RTBF, les relais sociaux et les CPAS ?

Par ailleurs, les villes qui ne disposent pas d'un relais social peuvent faire face à la situation des personnes sans-abri en « unissant leurs forces » par le biais de la mutualisation des moyens de plusieurs CPAS., vous avez déjà eu l'occasion de l'évoquer. Des projets pilotes ont été ainsi mis en place mais certains responsables locaux restent muets à cet appel alors qu'aucune commune n'est épargnée par la précarité. Quel bilan pouvez-vous en tirer au terme de cet hiver ?

Quel bilan pouvez-vous globalement aujourd'hui tirer des différents projets de mutualisation au niveau de différents CPAS ?

Enfin, un projet pilote de relogement de personnes sans-abri a été mené cet hiver à Charleroi afin d'apporter une réponse durable au « sans-abrisme ». Avec M. le Ministre Nolle, vous avez financé ce projet qui porte manifestement ses fruits puisque quelques personnes ont retrouvé un logement stable.

Comptez-vous reproduire ce projet l'an prochain voire même l'étendre à d'autres grandes villes ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** - Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers collègues, juste un mot sur ce projet-pilote que vous avez initié qui a permis de reloger 11 personnes dans deux logements collectifs à Charleroi. J'ai été fort intéressé voire séduit par cette initiative pour sa dimension collective. On sait que les SDF sont souvent des personnes vivant dans la plus grande des solitudes et les voir associés au sein d'un même logement à combattre leur misère semble être positif. Comme on a pu s'en rendre compte, on voit que, parmi les 11 personnes, pratiquement la moitié a retrouvé un logement. On signale même dans les comptes rendus de presse réalisés que deux de ces personnes ont pu conserver leur travail grâce au logement mis à disposition.

Que pensez-vous faire par rapport à ce projet-pilote ? Peut-il être étendu à d'autres régions de notre Wallonie ? Cette opération pourra-t-elle simplement être renouvelée ?

Par rapport à la participation financière des sans-abri, on évoque qu'ils versaient 350 euros, ce qui semble une somme conséquente. Comment a-t-il été possible pour ces personnes de pouvoir s'acquitter de ces montants ? Même si la construction faite derrière cette demande d'indemnité d'occupation parle d'une partie pour payer le loyer, les charges et l'assurance incendie et une autre partie pour constituer une garantie locative pour le futur, ce qui semble être intéressant.

Voilà une initiative intéressante et qui pourrait être menée dans d'autres villes de notre Wallonie, voire même ailleurs. La misère n'est pas uniquement présente dans les villes. À l'aube de l'hiver 2012-2013, pareilles initiatives pourront-elles être reconduites ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Madame la Députée, Monsieur le Député, pour la troisième année consécutive, des plans « grand froid » ont été organisés en Wallonie. On peut être fiers car nous sommes la seule région à organiser de manière préventive ces plans « grand froid » et on a peut-être vu lors des difficultés rencontrées et des grandes campagnes sur la solidarité combien notre organisation avait pu, grâce à cette prévention, nous prémunir contre les incidents climatiques et être organisés au moment où les incidents surviennent.

Les plans « grand froid » se sont clôturés ce 31 mars. Les évaluations et statistiques sont relativement récentes et devront encore être affinées puisque la clôture de l'évaluation a été fixée au 30 avril. Vous savez que tous les relais sociaux doivent aller récolter tous les chiffres statistiques chez chacun des acteurs potentiels du plan grand froid. Cela prend pas mal de temps.

Cette année, nous avons dû faire face à un hiver particulier, dans l'ensemble assez doux mais avec un pic de froid en janvier et février. Ceci a eu un impact considérable sur le travail de terrain.

L'anticipation et la coordination ont permis de faire face à toutes les demandes. Chaque personne qui a sollicité un hébergement a pu trouver une solution. On note ainsi une augmentation généralisée de toutes les statistiques de fréquentation, soit plus 16% en hébergement de nuit en particulier à La Louvière et à Tournai. Ceci s'explique par l'ouverture de l'abri de nuit louviérois et la mise à disposition de la caserne à Tournai.

Le bilan wallon ne tient, bien entendu, compte que des structures financées par la Wallonie. Si on note une augmentation des demandeurs d'asile, on reste bien loin des chiffres bruxellois.

Cela étant, je le rappelle, à mes yeux, un sans-abri reste un sans-abri peu importe son statut, son origine. C'est là un des aspects de l'inconditionnalité avec l'adaptation des conditions d'accès, principe qui, sur le terrain, est globalement suivi et sera à nouveau rappelé l'hiver prochain.

Parmi les enseignements que l'on peut tirer de cet hiver apparaît la nécessité de coordonner davantage les aides matérielles. On a pu assister à ce véritable élan de générosité. Si on peut saluer les initiatives prises sur le terrain, les structures ont été vite dépassées par l'afflux massif de biens divers. Apporter une aide, c'est bien mais une aide appropriée, c'est encore mieux. Je pense vous en avoir déjà parlé, on a découvert dans les colis quelques nuisettes, sympathiques certes mais peu appropriées à la période. C'est pourquoi j'ai demandé aux relais sociaux de mettre en place une procédure avec un contact unique pour orienter les dons là où ils sont vraiment nécessaires. Il y a des relais plus fournis que d'autres et, par contre, d'autres relais qui nécessitent plus de colis; orienter est donc efficace aussi.

Les relais sociaux se sont aussi manifestés auprès de la RTBF pour être associés aux différentes opérations menées afin de mieux les canaliser et la Fédération des CPAS a fait de même.

J'en viens au bilan du relais social de Liège. Selon les informations qui m'ont été fournies, 90% des personnes fréquentant les abris de nuit sont originaires de la région. Pour les 10% restants, il s'agit de personnes d'origines diverses mais essentiellement non-belges.

Un nombre important de jeunes a fréquenté les dispositifs, c'est aussi un constat important. Il y a 44% des personnes hébergées qui ont ainsi moins de 34 ans. Le relais social émet différentes hypothèses pour expliquer ce phénomène: augmentation généralisée de la grande précarité mais aussi toutes les questions liées aux assuétudes.

Force est de constater que le plan grand froid est un « révélateur de pauvreté ». Dès lors, les actions spécifiques doivent être envisagées sous un angle plus global. Un plan jeunesse est ainsi en cours d'élaboration au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en concertation avec les départements wallons concernés. Je pense qu'il vient bien à point quand on constate les chiffres que je viens de vous citer.

En ce qui concerne Charleroi, 90 000 euros ont été spécifiquement dédiés au plan « grand froid » auquel s'ajoutent les 50 000 euros reçus du Fédéral. Je note que le relais social envisage de faire appel à des volontaires préalablement formés. Si, sur le principe, cela peut être intéressant, il est important de bien cadrer cette action car il est clair que l'on ne s'improvise pas travailleur social, ce n'est pas à vous, Madame Meerhaeghe, que je vais l'expliquer.

Je n'ai, à ce stade, pas été sollicitée par le relais de Charleroi qui, soulignons-le, cette année, a aussi reçu une subvention complémentaire de 24 000 euros pour mettre en œuvre le projet de relogement des personnes sans-abri que vous avez évoqué.

Le projet de relogement est une initiative très intéressante qui vise à instaurer un suivi intensif des personnes relogées pendant la période hivernale. C'est vrai qu'il est important de pouvoir accrocher les personnes à un moment où elles se sentent vraiment seules, isolées. Où il y a une main tendue, profitons-en pour serrer la main et tirer vers le haut, essayer d'en profiter pour réinsérer un maximum mais la question principale, bien sûr, est la question du relogement.

Les résultats intermédiaires sont assez positifs. Onze personnes ont pu être relogées alors que certaines d'entre elles étaient vraiment très éloignées et déclaraient ne plus jamais vouloir intégrer un logement.

Vous voyez le cheminement réalisé grâce aux travailleurs sociaux. Deux personnes seulement ont quitté prématurément le projet, les autres ont pu intégrer un autre logement, voire même parfois trouver un emploi pour les plus heureuses d'entre elles.

Une fois l'évaluation définitive reçue, j'analyserai les pistes possibles pour ce projet puisque vous me demandez quelles suites en fonction des moyens budgétaires disponibles. Là est toujours la question.

Je terminerai en évoquant les communes citées hors du périmètre des relais, les sept relais sociaux dans les sept grandes villes.

La circulaire envoyée auprès des communes et CPAS, avec mon collègue des pouvoirs locaux, avait pour objectif de mieux informer ces pouvoirs locaux de l'existence des plans « grand froid ». Certains CPAS se sont manifestés auprès des relais, justement pour pouvoir être informés des dispositions éventuelles en cours et des dispositifs existant ou des mesures qu'ils pourraient prendre eux-mêmes.

Au moment le plus froid de l'hiver, le centre régional de crise a aussi recontacté les bourgmestres et les présidents de CPAS pour leur rappeler les mesures existantes et leurs prérogatives. Des communes ont ainsi organisé la distribution de soupe, de couvertures et même ont pu parfois mettre à disposition des chauffages d'appoint.

Au-delà de tout cela, je rappelle que je mène actuellement une expérience pilote pour créer des pôles d'urgence sociale. Aujourd'hui, sept pôles ont pu être créés ces deux dernières années. Souvenez-vous, c'était un projet sur trois ans, les deux premières années sont écoulées, l'appel à projets pour la dernière année va être relancé dans les prochains jours pour la création de cinq pôles supplémentaires. Même si ces dispositifs ne sont pas spécifiquement dédiés à la saison hivernale - c'est un dispositif plus global - ils trouvent bien entendu pleinement leur utilité à cette période hivernale et apportent une aide appréciable aux plus petites communes.

Par exemple, le relais social de Mons travaille en collaboration avec le nouveau pôle de Boussu pour la mise en œuvre de son plan « grand froid ». Les collaborations et synergies sont bien sûr encouragées. Je viens de recevoir les rapports d'évaluation des quatre premiers pôles créés en 2010. En tout, ce sont 36 situations qui ont été traitées par ces quatre pôles. Cela va bien sûr des situations problématiques de logement jusqu'aux questions plus intimes et plus familiales.

Parmi les difficultés relevées, les CPAS notent l'établissement de procédure de collaboration et la détermination de procédure d'intervention. Une évaluation plus complète sera réalisée l'année prochaine après l'agrément des cinq derniers projets qui, je l'espère, interviendra sous peu.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Meerhaeghe.

**Mme Isabelle Meerhaeghe** (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète étant donné le nombre de questions que je vous posais.

Je sais que vous êtes aussi sensible à cette problématique et à l'accueil des sans-abri pendant la période hivernale. En résumant, comme vous l'avez fait, et en parlant d'anticipation et de coordination, je pense que ce sont là les maîtres mots pour pouvoir gérer ce type de situation.

Pour en parler concrètement, au niveau d'une coordination des aides matérielles et dans l'optique d'une réédition de l'opération de la RTBF, il est vraiment important de pouvoir faire en sorte que cette opération puisse réellement être menée à bien sans encombrer les travailleurs sociaux sur le terrain et, justement, que du contraire de pouvoir apporter une aide aux bénéficiaires qui en ont le plus besoin.

J'espère qu'effectivement, cette coordination aura lieu pour l'hiver prochain puisque je suppose que la RTBF

réitérera plus que probablement cette opération. C'est bien entendu tant mieux.

Au niveau des chiffres, j'entends qu'il y a effectivement une augmentation de 16 % au niveau de l'hébergement de nuit. On peut, chaque année, s'attendre à une augmentation. Seize pour cent, c'est quand même très important.

Comme vous l'avez dit, on note une augmentation des jeunes, de 44 % de personnes qui ont moins de 34 ans. Je crois qu'il faut aussi mettre les moyens au niveau d'un plan jeunesse, en coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir répondre à ce problème.

En ce qui concerne la conditionnalité, j'y suis particulièrement attentive, je pense que vous l'êtes aussi, vous le rappelez sans cesse, c'est très bien. Vous me dites que c'était globalement bien suivi sur le territoire wallon. Je m'interroge quand même par rapport aux chiffres que vous me donnez en ce qui concerne le relais social de Liège parce que, comparativement à d'autres chiffres que je connais, sur la durée, dans d'autres relais sociaux, 90 % de liégeois, c'est beaucoup quand on sait que c'est quand même une population qui voyage durant la période hivernale. Cela m'interpelle, nous en reparlerons, j'imagine, l'hiver prochain.

Au niveau de Charleroi plus précisément et les moyens supplémentaires concernant la gestion de l'accueil d'urgence, cette proposition des bénévoles m'est venue non seulement en discutant bien entendu avec les responsables du relais social de Charleroi mais surtout en voyant la générosité de nos concitoyens dans le cadre de l'opération de la RTBF hiver 2012. Au niveau de la formation, je dirais qu'il est bien normal que le relais social ne vous a pas remis de projet pilote puisque je fais cette suggestion. Ce serait sans doute intéressant et pas très coûteux de pouvoir mettre en place une formation pour des bénévoles qui pourraient se présenter pour ce type de projet.

Le projet de relogement des sans-abris, on peut déjà vraiment en tirer un bilan très positif, d'autant plus que les situations sont très différentes parmi les personnes qui ont été relogées de cette façon. Comme vous l'avez dit, même pour des personnes qui sont dans la rue depuis de très nombreuses années, cela a manifestement été relativement positif.

Quant aux projets de mutualisation des forces, des moyens des CPAS, j'espère aussi que l'évaluation que vous pourrez en faire suite à la création de cinq nouveaux pôles sera positive. Là, il y a une véritable dynamique que l'on peut aussi créer à un échelon beaucoup plus local. Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur cette question.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour la réponse.

J'ai pris acte que vous analysiez la situation à la lumière de ce qui s'était passé cet hiver par rapport à ce projet pilote de logements collectifs. J'ai pris connaissance du coût de ce projet puisque vous parlez d'un montant de 24 000 euros, ce qui peut, quelque part, être relativement conséquent ou, en tout les cas, être considéré comme tel eu égard au nombre de personnes concernées par l'opération. On sait ô combien c'est délicat.

J'aurai à cœur de vous poser une question écrite par rapport à la manière dont ces 24 000 euros ont été utilisés pour qu'on puisse se rendre compte de ce qu'une opération, peut-être de plus grande ampleur, puisse réellement coûter et voir si cette opération, toujours de logements collectifs avec la vocation que vous avez décrite, pourrait éventuellement être mise en place, dans d'autres endroits de Wallonie. C'est, en tous cas, à mon avis, quelque chose, comme vous l'avez dit, qui se doit d'être analysé afin de voir si cela peut être répété, voire amplifié à d'autres endroits.

**M. le Président.** - L'incident est clos.

#### **QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES MAISONS DE LA PARENTALITÉ ACTIVES EN WALLONIE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les maisons de la parentalité actives en Wallonie ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Luc Tiberghien (Ecolo).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, on le sait, dans notre société, le rôle de parents est de moins en moins évident. Certaines familles monoparentales en particulier, qui sont de

plus en plus nombreuses, sont confrontées à la précarité ou simplement à des difficultés. Les parents ont besoin de plus en plus d'être guidés et soutenus dans leurs démarches éducatives. Face à cela, plusieurs communes ont pris l'initiative de mettre sur pied ce qu'on appelle une « Maison de la Parentalité ».

Si, sur le terrain, les réalisations diffèrent quelque peu suivant les endroits, de manière générale, il s'agit d'un service créé à l'attention de l'ensemble des personnes qui s'investissent dans le développement psychosocial des enfants, les parents en priorité mais aussi plus largement les enseignants, les éducateurs et les travailleurs sociaux.

Ces maisons de la parentalité fournissent une écoute, un soutien, voire un accompagnement si nécessaire à toute personne qui en fait la demande. Elles facilitent la compréhension, la communication et la réalisation des démarches par une centralisation en un même endroit de l'administration communale pour tout ce qui concerne le développement psychosocial des enfants. Enfin, une maison de la parentalité met à la disposition des parents, des éducateurs et des travailleurs sociaux, toute une série de ressources.

Madame la Ministre, je voudrais savoir si une évaluation du travail de ces maisons de la parentalité a déjà été effectuée ? Si oui, en avons-nous connaissance ? Quels en ont été les résultats ?

Je voulais aussi savoir de quelles aides régionales bénéficient ces maisons de la parentalité ? Enfin, des mesures pour encourager la multiplication de ce genre d'initiative à travers la Wallonie sont-elles envisagées vu leur utilité, que j'ai soutenu dans mon intervention ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Député, le concept de parentalité est relativement récent et il est maintenant entré dans le vocabulaire courant même s'il ne bénéficie pas d'une définition reconnue. Ce terme est né dans le champ médico-psycho-social et tente de définir la fonction d'être parent en tenant également compte des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels.

Il est un fait que l'exercice de la parentalité devient de plus en plus complexe. Je pense notamment à la famille recomposée, à la famille monoparentale, à la beau-parentalité, à l'homoparentalité ou encore à la procréation médicalement assistée. Cette notion interroge nos pratiques en tant que parents, futurs parents ou professionnels de la petite enfance.

Le concept de parentalité fait débat aujourd'hui car la fonction, le rôle, la place et les pratiques parentales sont parfois remises en question et, notamment, en termes de responsabilité parentale ou plutôt de désengagement des parents face à leurs responsabilités.

On pourrait définir cette notion comme l'ensemble des processus qui se déploient dans la personnalité de l'un ou de l'autre parent au cours de l'avènement de son rôle parental et tout au long de son expérience de parent.

Le concept étant relativement récent, il n'existe, dès lors, pas de disposition réglementaire wallonne concernant les maisons de la parentalité que vous évoquez dans votre question. En outre, le soutien à la parentalité m'apparaît davantage relever des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, d'ailleurs, a mis en ligne un site qui s'intitule [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be).

Cela étant, il est vrai que le soutien à la parentalité doit être transversal et, dès lors, dans leurs actions quotidiennes, tant les Espaces Rencontre que les Centres de planning familial sont amenés à rencontrer des parents et le travail réalisé avec eux touche, bien sûr, notamment à certains champs de la notion de la parentalité. Je peux vous apporter les informations et des précisions quant à mon action au bénéfice des maisons de la parentalité actives en Wallonie.

C'est de manière complémentaire que je soutiens les maisons de la parentalité au travers de subventions octroyées notamment à l'ASBL « Association Françoise Dolto ». En effet, cette ASBL est, à ma connaissance, également financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au sein des espaces parentalité sont menées des actions de prévention centrées sur l'écoute des parents et de l'enfant. Dans ces espaces, les parents peuvent prendre confiance en leur capacité parentale. Toutes les familles peuvent s'adresser à ces espaces parentalité et il faut entendre le mot famille dans son sens le plus large.

Des espaces parentalité sont actuellement présents à Eghezée, Hannut, La Louvière, Mons, Neupré et Wanze. Leur action n'est pas limitée aux familles de ces communes.

L' « Association Française Dolto » a bénéficié de deux subventions, chaque fois d'un montant de 12 000 euros. Un comité d'accompagnement, réuni en juillet 2011, a émis un avis favorable quant à la poursuite de ce projet, ce qui a permis le renouvellement de cette subvention.

À côté des subventions régionales, l'ASBL bénéficie, la plupart du temps, d'un soutien local apporté par la commune ou le CPAS.

Quant au soutien à la multiplication de ce type d'initiatives à travers la Wallonie, si des demandes me sont adressées, je ne manquerai pas de les analyser et, le cas échéant, de les soutenir tout en tenant compte, je dois l'admettre, du contexte budgétaire actuel.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Luc Tiberghien** (Ecolo). - Je pense, effectivement, que, vu l'utilité de ce genre de lieu et les initiatives se multiplient mais, au niveau d'un autre pouvoir que le vôtre, si des maisons de la parentalité voient le jour, j'espère que des aides complémentaires, bienvenues de la région pourront, elles aussi, compléter cette multiplication dans la mesure du possible et des budgets que vous pouvez y consacrer.

**QUESTION ORALE DE MME BARZIN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE MANQUE DE PLACES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE GRANDE DÉPENDANCE ET LES SUITES DONNÉES À LA RÉCLAMATION DE LA FILDH CONTRE LA BELGIQUE AUPRÈS DU COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des chances, sur « le manque de places d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance et les suites données à la réclamation de la FILDH contre la Belgique auprès du Comité européen des droits sociaux ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

**Mme Anne Barzin** (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, le 13 décembre 2011, la Fédération Internationale des Ligues de Droits de l'Homme a déposé une réclamation contre l'État belge auprès du Comité Européen des Droits Sociaux à Strasbourg pour violation des articles 13 à 16 et de l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée.

Les droits visés par ces articles sont:

- le droit à l'assistance sociale et médicale;
- le droit au bénéfice des services sociaux;
- le droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté;
- le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique;
- le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Seize associations belges, issues des trois régions du pays, représentatives des personnes handicapées de grande dépendance - polyhandicapées, autistes, handicapées mentales, personnes présentant des lésions cérébrales importantes - se sont associées à cette action.

Cette réclamation fait, en effet, suite aux nombreux appels lancés depuis des années par les familles et proches de personnes handicapées de grande dépendance, relatifs au manque de place d'accueil et d'hébergements.

À défaut de places suffisantes, ces personnes handicapées, qui ont besoin d'une présence permanente, sont prises en charge par leurs parents qui, souvent, se voient contraints d'abandonner leur activité professionnelle et mettre de côté leur vie sociale. Aux divers coûts qu'entraîne le handicap, s'ajoutent souvent la perte d'un salaire et la désocialisation de l'entourage.

On estime aujourd'hui que plus de 50 % des personnes handicapées de grande dépendance adultes n'ont pas trouvé de solution d'accueil. En Flandre, 20 000 personnes seraient en attente d'une place. À Bruxelles, 6 718 adultes souffrent

d'un handicap multiple et un sur dix dispose d'une place adaptée. En Wallonie, il n'y a toujours pas moyen de disposer de statistiques précises à ce niveau.

Le dépôt de cette réclamation souligne, une fois de plus, l'urgence de la situation et la nécessité d'offrir à ces personnes la liberté du choix de vie pour leurs enfants.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes : quelles suites avez-vous donné ou comptez-vous donner à cette réclamation collective au niveau de la Wallonie ? L'État belge disposait de deux mois pour rédiger une réplique, pouvez-vous me dire si cela a été fait et s'il y a eu une concertation entre les différents niveaux de pouvoirs concernés par cette problématique ?

N'estimez-vous pas, Madame la Ministre, qu'il serait aujourd'hui plus que nécessaire de disposer d'informations précises quant au nombre de places manquantes en Wallonie et de la liste d'attente existante ? Quels sont les derniers chiffres en votre possession ?

Enfin, dernière question, comment articulez-vous le manque de places criant avec la signature récente d'un accord-cadre de coopération entre la France et la Wallonie en matière d'intégration des personnes handicapées ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Monsieur le Président, Madame la Députée, vous allez le voir, dans certains cas, la Wallonie avance, prend des décisions et cela sans délai.

Concernant la réclamation que vous évoquez, la réponse de l'État belge ferait bien l'objet d'une réponse unique, coordonnée de la part de l'ensemble des entités fédérées. La coordination est assurée par la Direction générale des affaires multilatérales et de la mondialisation au niveau du SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement.

À ce stade, chaque entité concernée a été chargée de rédiger une réponse pour les matières qui la concernent. Cette étape est terminée et une nouvelle réunion de coordination est prévue le 26 avril.

Les principaux griefs portent sur l'insuffisance du nombre de solutions d'accueil et de la diversité de celles-ci ainsi que sur les obstacles à l'inscription sur une liste d'attente pour avoir accès à une solution d'accueil appropriée. La Wallonie, durant ces dernières années, a eu un contexte budgétaire difficile et a mis en place des solutions diversifiées afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

En matière de diversification, je rappellerai les points forts suivants: le budget d'assistance personnelle, un budget de deux millions d'euros y a été consacré depuis 2009. Ce dispositif comporte, aujourd'hui, près de 275 bénéficiaires. La transition des jeunes qui concerne la tranche de 16 à 25 ans représente dix projets spécifiques mis en place en 2010. Un budget de 625 000 euros y a été consacré et ce sont quelques 112 jeunes qui en ont bénéficié.

Le répit, afin de permettre aux familles de souffler: depuis 2009, un total de 23 services sont financés dans le cadre de l'initiative spécifique du répit pour un montant de plus de 1,3 million d'euros. En 2011, un total de 737 personnes ont bénéficié de ces services. Plus de 50% des personnes utilisatrices de ces services sont des personnes dites de grande dépendance.

En ce qui concerne les logements encadrés novateurs, ces projets, financés depuis le 1er janvier 2011, s'inscrivent dans la volonté de permettre aux personnes de choisir leur lieu de résidence et de disposer des services nécessaires pour pouvoir assumer ce choix. Neuf projets ont obtenu un budget annuel total de 375 000 euros et 94 demandes ont été acceptées au cours de la première année de fonctionnement.

Quant au renforcement des politiques existantes, un rappel s'impose. En effet, dans la première moitié des années 90, plus de 600 places ont été créées dans les services d'accueil et d'hébergement. Il a été constaté que, malheureusement, ces places ou solutions avaient insuffisamment profité aux personnes qui en avaient le plus besoin, à savoir les personnes de grande dépendance.

C'est pour cette raison et, bien sûr, en lien avec des raisons budgétaires, qu'un moratoire à la création de nouvelles places d'accueil et d'hébergement avait été mis en place ainsi qu'un système de priorité à l'admission. Ce moratoire a

depuis lors été assoupli, notamment par la création de nouveaux services pour des personnes polyhandicapées, par les agréments nominatifs ou encore le financement spécifique de nouvelles places décidé par le Gouvernement wallon.

Des nouvelles places ont ainsi pu être créées ces dernières années : 479 places nominatives, 45 places en service résidentiel pour adultes pour des personnes de grande dépendance, 112 places en service résidentiel de transition et enfin, 50 places en service d'accueil de jour pour adultes dans les régions de Liège et du Hainaut occidental pour des personnes ayant une catégorie de handicap prioritaire.

Il faut également évoquer les services agréés et subventionnés pour organiser des activités pour personnes handicapées qui, pour la plupart, proposent de l'accueil de jour ou de l'hébergement et que l'AWIPH subventionne à concurrence de deux millions d'euros. Il existe actuellement 50 services de ce type pour 802 places ou solutions.

Même si des efforts notoires ont été réalisés au cours de ces dernières années, il convient de poursuivre en vue d'améliorer encore la situation et surtout la qualité de vie de ces personnes et de leur famille.

Pour ce faire, le contrat de gestion 2012-2017 de l'AWIPH, en cours de finalisation – et qui sera abordé et examiné par notre commission - est intitulé : « La personne en situation de handicap, son projet de vie au cœur de notre action ». Ce contrat de gestion a pour objectif prioritaire le renforcement et l'amplification de politiques dont le but essentiel est d'apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap.

Une attention particulière sera accordée, d'une part à la diversification des solutions – encore et toujours, on n'a pas tous besoin de la même aide - et à la mise en place de continuums de prestations à disposition des personnes en situation de handicap et ce dans tous les domaines de la ligne de vie – et cela depuis la naissance, la prise en charge de la petite enfance jusqu'à la personne âgée et la question du vieillissement des personnes handicapées - et, d'autre part aussi aux personnes présentant des besoins complexes.

La question des listes d'attente est importante et mérite d'être située dans son contexte. En ce qui concerne l'admission dans une structure, les services sont les premiers acteurs en matière d'admission et la réglementation ne prévoit pas de placement contraint dans les services de l'AWIPH.

Cela étant, un cadre contraignant a été mis en place afin de favoriser l'accès des personnes les plus lourdement handicapées dans les services.

Les services agréés et subventionnés sont, en effet, tenus de pourvoir au remplacement des personnes sorties par des personnes relevant d'une catégorie de handicap dite prioritaire et toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'un accord de l'Agence. Ceci signifie que l'agence ne peut imposer telle ou telle personne dans un service mais que le service est néanmoins tenu d'accueillir des personnes présentant certains profils.

Par ailleurs, la subvention accordée pour la prise en charge des personnes plus lourdement handicapées étant plus élevée, ceci ne constitue pas un motif d'exclusion ou de non-admission. C'est plutôt la difficulté ou la complexité de la prise en charge qui constitue bien davantage un motif de refus.

En ce qui concerne les listes d'attente, il est vrai que beaucoup de services en ont une et que, parfois, les délais d'attente sont importants. Le roulement dans les services pour adultes est relativement faible considérant - et je m'en réjouis - l'allongement de l'espérance de vie de la plupart des personnes et donc, forcément, de la plupart des personnes handicapées également.

En outre, les pratiques en termes de gestion de cette liste d'attente varient d'un service à l'autre. Ainsi, pour certains, c'est l'antériorité de l'inscription sur la liste qui va être déterminante, pour d'autres la situation sociale ou familiale, pour d'autres encore l'ancrage local - le service va choisir d'accueillir prioritairement des personnes de sa région. D'autres critères encore peuvent entrer en ligne de compte comme le profil de la personne.

L'AWIPH a mis en place, en 2010 puis fin 2011, un groupe de travail afin, d'une part de réaliser un canevas d'admission commun et, d'autre part, d'élaborer une liste unique. Cette liste aurait le triple avantage de permettre une meilleure identification des demandes, d'être plus transparente par rapport aux familles et de donner à celles-ci l'assurance que leur dossier est pris en compte. Ce travail est mené en partenariat avec les services et les associations de personnes en situation de handicap.

Néanmoins, les travaux doivent être menés en gardant à l'esprit deux principes fondamentaux : le respect de la double liberté - celle des familles en matière de choix et celle des services en matière d'admission - et le respect de la

confidentialité.

Enfin, vous mettez en parallèle le manque de places et l'accord-cadre récemment signé avec la France en matière d'intégration des personnes handicapées. Ces deux questions, je dois bien vous le dire, sont complètement dissociées. Les personnes handicapées françaises accueillies en Belgique ne prennent pas les places des personnes belges. En effet, les services qui les accueillent reçoivent, pour ce faire, des subventions de la France. Ils sont généralement créés et organisés sur la base de subventions qui ne sont pas issues de nos niveaux de pouvoir mais bien de niveaux de pouvoir français.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Barzin.

**Mme Anne Barzin (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse très complète avec les chiffres au niveau des places et ce qui a été fait depuis le début des années 1990.

En parlant des listes d'attente, j'aurais espéré avoir un chiffre avec le nombre total des personnes en attente d'une place. C'est une vraie lacune au niveau de la Wallonie de ne pas disposer d'un cadastre des personnes handicapées de grande dépendance. Il faudrait avoir des chiffres pour essayer de mieux répondre encore aux demandes.

J'ai bien entendu que tout ce qui a été fait ces dernières années dont le recours introduit par les 16 associations et une date de fin de décembre 2011. Cela montre aussi que le manque de places est encore criant actuellement.

J'ai bien entendu les efforts mais c'est vrai qu'ils doivent être poursuivis et je pense vraiment qu'un cadastre de la situation serait nécessaire. J'ai bien entendu aussi tous les éléments que vous mentionnez dans ce dossier.

Par rapport à la question sur l'accord avec la France, vous dites que ces personnes ne prennent pas la place de personnes belges parce qu'elles sont subventionnées par la France. D'un autre côté, c'est aussi dans des structures existantes et on ne crée pas de nouvelles institutions pour les personnes françaises. Je pense qu'on doit quand même avoir un lien entre les deux et dire que c'est dissocié n'est pas tout à fait juste.

Je vous remercie pour votre réponse très complète.

#### **QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA DISCRIMINATION DANS LES LOCATIONS DE LOGEMENTS PRIVÉS»**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la discrimination dans les locations de logements privés».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

**M. Christophe Collignon (PS).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, on sait comme toute la problématique du logement – est importante en Wallonie et ailleurs. Ce qui m'amène à poser cette question, c'est tout simplement le fait d'avoir vu, dans ma ville, une affiche qui me déplaît, à savoir une affiche pour une location dans le cadre duquel on inscrit « interdit aux chômeurs ou CPAS, s'abstenir ». Je ne sais pas si les pratiques se font de manière visuelles ou, en tout cas, il ne faut pas être naïf. Il est évident que certains propriétaires ou certains bailleurs potentiels exigent des fiches de paie et qu'il y a la liberté contractuelle. Ceci étant, il m'apparaît que ce type d'affiche franchit le Rubicon, qu'elle m'apparaît contraire aux législations sur l'égalité des chances. C'est donc à ce titre que je vous interroge. Si c'est vrai, c'est probablement vrai ailleurs et j'ai toute une série de questions dans le cadre de mon texte.

À votre connaissance, cette réalité est-elle une réalité qui peut être déclarée comme usuelle ? Avez-vous connaissance de ce type de phénomène? Quelle en est la véritable ampleur ? D'autre part, au niveau des outils législatifs dans le cadre de vos compétences, quels sont les outils dont nous disposons pour pouvoir endiguer ce type de phénomène? Y a-t-il, en réalité, des actions que l'on peut entreprendre pour rencontrer ce type de problématique et faciliter l'intégration des personnes qui se trouvent dans le cadre d'un statut précaire?

Le but de mes questions n'est pas d'obtenir des réponses extrêmement précises mais de dénoncer une réalité visuelle. C'était le titre en une de *La Meuse* de Huy-Waremme aujourd'hui, que fait-on face à cela? Avez-vous connaissance de ce type de pratiques ? Sont-elles régulières et répandues sur la Wallonie ? D'autre part, que peut-on envisager ensemble pour combattre ce type de phénomène ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, les discriminations en matière de logement sont malheureusement une réalité, même au 21<sup>ème</sup> siècle. Les préjugés conduisent trop souvent aux stéréotypes, aux amalgames et créent ainsi des discriminations.

Le rapport annuel 2010 du centre pour l'égalité des chances mentionne le critère de la fortune comme second critère sur la base duquel les candidats locataires subissent des discriminations. Un propriétaire peut fixer des critères déterminés qui s'appuient sur des critères objectifs comme la solvabilité et l'affectation du bien. Il peut légalement opérer une certaine forme de sélection mais elle doit se faire sans aucune discrimination.

C'est dans l'exclusion a priori et l'absence d'analyse au cas par cas qu'une discrimination peut avoir lieu. En effet, certains allocataires sociaux ou bénéficiaires d'allocations de chômage peuvent avoir des revenus suffisants pour louer un bien.

La Wallonie a, comme les autres entités belges, transposé, dans son arsenal juridique, les directives européennes relatives à la lutte contre certaines formes de discrimination. Chez nous, c'est le décret wallon du 12 janvier 2012 qui concrétise cette transposition et vient créer un cadre général pour lutter contre les discriminations, applicable à toutes les compétences régionales.

Par cette législation, la Wallonie s'inscrit dans un cadre cohérent avec l'ensemble des lois et décrets dépendant des autres entités, tant sur le plan des critères visés que des procédures et des mécanismes de protection.

De plus, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont signé un protocole d'accord avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour ce qui concerne les plaintes relatives au critère du genre et avec le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme pour ce qui concerne les autres critères de discrimination.

Encore faut-il simplifier les démarches à effectuer par les victimes de discrimination afin de permettre un traitement rapide et identique de toute demande sans que le plaignant ne ressente les difficultés ou les lourdeurs liées à la répartition des compétences; j'ai développé, avec le centre et l'institut, un accueil décentralisé au sein des « espaces Wallonie » répartis sur tout le territoire wallon.

Dès lors et dans une matière qui relève du Fédéral, à savoir la location dans le secteur privé, un citoyen wallon va pouvoir, au travers de ces permanences délocalisées, venir signaler la discrimination dont il s'estime victime, au centre pour l'égalité des chances.

Outre la gestion des signalements, un important travail de sensibilisation et de formation est effectué dans ce cadre. Je n'évoquerai ici, à titre d'exemple, que la campagne « Stop discrimination » ou la brochure « Pour une commune Egalité ». Ces outils permettent, outre le fait de faire connaître notre cadre légal, une éducation citoyenne nécessaire en termes d'égalité des chances.

**M. le Président.** - La parole est à M. Collignon.

**M. Christophe Collignon** (PS). - Je remercie la ministre pour le caractère exhaustif de sa réponse. La problématique que je développe me semble être une partie émergée de l'iceberg. Je crois que ce qu'il faut pouvoir mettre en avant et en pratique, c'est surtout les codes qui permettent à ces personnes en situation de précarité de trouver les clés pour pouvoir dénoncer ce type de comportements et, encore ici, c'est une affiche mais je crois que le comportement usuel et habituel des bailleurs me semble malheureusement être souvent beaucoup moins franc. Heureusement qu'il y en a un qui franchit le pas pour lui taper dessus et, quelque part, faire un exemple mais je pense que c'est une réalité dans le cadre duquel on va être confronté. On relira la réponse et on essaiera d'utiliser, au niveau des villes et communes, tous les outils mis à disposition.

#### **QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE SECTEUR PUBLIC»**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les personnes handicapées dans le secteur public».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je reviens une nouvelle fois sur cette problématique qui m'interpelle beaucoup, celle de voir toute une série d'opérateurs publics ne pas rencontrer certaines obligations en matière d'engagement de personnes handicapées au sein de leur service.

Ces opérateurs, que ce soit les provinces, les communes, voire certaines OIP, n'atteignent pas le chiffre recommandé de 2%. C'est donc autant de situations qui concernent des personnes handicapées qui n'évoluent pas. C'est autant de situations qui ne voient pas ces personnes handicapées avoir une chance d'intégrer le monde du travail.

On le sait, ce n'est pas facile pour ces personnes de trouver un emploi dans le domaine privé et, si le secteur public ne fait pas un effort considérable pour atteindre ces chiffres minimum d'engagement, on ne permet évidemment pas ce que l'on souhaite tous, ici, au sein de cette commission, à savoir une intégration maximum de ces personnes.

Je sais qu'on n'aime pas beaucoup citer des chiffres concernant le coût que représente, au niveau salarial, pour une commune ou une province, l'engagement d'une personne handicapée. Ce coût est vraiment très bas. Je vais donner un chiffre puisque j'ai pu engager au sein de ma commune trois nouveaux travailleurs à mi-temps, c'est ce qui convenait le mieux pour ces personnes, cela va coûter 150 euros par mois par personne pour ma commune. Quand on considère ce que ces personnes peuvent rendre comme services à la collectivité, je peux vous dire que la commune y trouve un intérêt.

L'engagement que j'ai proposé au collège me tenait à cœur pour ces personnes mais nous sommes des gestionnaires publics et on a quand même un devoir à l'égard de celles et ceux qu'on représente sur le plan budgétaire et financier. Quand je considère ce montant, je peux vous assurer que tous mes collègues ont applaudi à deux mains, que ce soit l'échevin des travaux qui voyait un peu de bras en plus pour l'aider dans le secteur de la propreté publique ou de l'entretien des parcs et jardins, que ce soit pour d'autres au sein des écoles, une personne à mobilité réduite qui va faire des travaux de secrétariat, ces personnes ont été bien accueillies pour le travail qu'elles pouvaient produire. Je suis presque gêné de les engager à ce tarif-là. Par rapport aux autres qui ne se donnent même pas la peine d'opérer ces engagements, je suis encore un peu plus gêné pour eux que ce que je ne le suis pour moi de « profiter » d'une situation favorable pour les communes.

Ne peut-on pas, une fois de plus, Madame la Ministre, faire un peu d'information à l'égard des opérateurs publics pour qu'ils remplissent enfin les obligations qui sont les leurs? Peut-on aussi voir à instaurer ce label dont je vous ai déjà parlé précédemment pour ces communes qui respectent les personnes handicapées en respectant les quotas prévus par des textes réglementaires? Ce projet de labellisation des communes pourrait voir le jour? Je ne suis candidat à rien pour ma commune, je n'en fais pas une affaire personnelle. Un effort pourrait être fait par les opérateurs publics sans qu'il leur en coûte nécessairement grand-chose.

On pourrait peut-être aussi « stigmatiser » celles et ceux qui ne respectent pas ces règles et qui, par cette position, ne respectent pas les personnes handicapées, ce que l'on ne peut pas accepter facilement.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Eliane Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. - Monsieur le Député, le rapport de l'AWIPH relatif à la situation de l'emploi de travailleurs handicapés dans les provinces, les communes et les associations de communes, arrêtée le 31 mars 2011, constitue l'état de la situation le plus récent.

Les éléments suivants du rapport méritent d'être relevés comme, par exemple, « le taux de participation à ce dernier état des lieux est significativement meilleur que celui enregistré en 2009 ». Le respect de l'obligation a, lui aussi, connu une progression significative puisque, pour les communes, c'est + 15%, pour les associations de communes + 34% et pour les provinces – 60%; la raison particulière est qu'une seule province avait répondu en 2009.

Si on se limite à la proportion de services qui sont concernés et qui satisfont à l'obligation d'emploi, la situation évolue encore positivement, soit pour les communes : 79% sont en ordre; pour les provinces: deux provinces sur les cinq sont en ordre et, enfin, pour les associations de communes : 40 % sont en ordre.

Sur la base de l'effectif des services, les provinces comptent 1,5% de travailleurs handicapés, les communes 2,37% et les associations de communes 1,93%. Une province, 38 communes et 11 associations de communes font valoir des travaux confiés à des ETA. Enfin, une province, 35 communes et trois associations de communes accueillent des personnes handicapées dans le cadre d'un contrat d'adaptation professionnelle agréé par l'AWIPH.

Les grandes tendances qui se dégagent de ce bilan sont tout à fait encourageantes et tous les efforts consentis à l'accroissement du taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap me semblent, ici, devoir être soulignés.

Quant à la labellisation des pouvoirs locaux occupant le pourcentage requis de travailleurs handicapés, je n'y suis pas favorable dans la mesure où ceux-ci ne font que se conformer à leurs obligations réglementaires.

Ne privilégiant pas davantage l'option d'une sanction aux services qui n'occupent pas un nombre suffisant de personnes handicapées, je me réjouis de l'accueil positif réservé par mes collègues du Gouvernement wallon lors de la première lecture du projet d'arrêté visant à actualiser et, surtout, à harmoniser les dispositions légales relatives à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les CPAS et les associations de services publics.

L'encouragement, notamment, de leurs initiatives et efforts d'aménagement des conditions et lieux de travail me paraît être de nature à mieux garantir cette volonté d'intégration et de maintien à l'emploi des travailleurs handicapés.

Estimant fondamentaux le caractère exemplaire et le rôle moteur des services publics en général, j'insiste sur les futures dispositions telles que la réalisation d'une certaine publicité à propos de l'état des lieux de la situation de chaque service via une information des conseils communaux ou provinciaux ou de l'action sociale, faire la publicité de ceux qui, justement, ont atteint le taux requis, sous-entendu seront épinglés ceux qui ne le sont pas et, enfin, l'instauration d'une dynamique de concertation impliquant les autorités des services concernés, les associations, les syndicats, les conseils consultatifs et l'AWIPH.

Concertation et publicité me semblent être deux moyens d'aboutir aussi à encourager les uns et les autres et notamment à mieux garantir l'intégration et surtout le maintien à l'emploi des personnes handicapées.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** - Pour remercier Mme la Ministre, je pense que les chiffres qu'elle évoque sont encourageants même si on peut toujours être déçu que toutes nos communes n'atteignent pas le quota imposé, vous l'avez rappelé. Si ces chiffres sont en progression, on doit évidemment le saluer.

Je pense que tirer les oreilles des provinces me semble quelque chose qui peut facilement être établi considérant le rapport de force qui lie notre Wallonie avec ses provinces. Je crois que, pour ces provinces, il y a, à mon avis, une motivation supplémentaire qui pourrait être trouvée quant à la publicité de ces actions menées par les uns et les autres au sein des différents organismes que vous avez évoqués. Cela me semble être aussi quelque chose de positif.

Vous avez aussi rappelé les tâches confiées aux entreprises de travail adapté, c'est aussi important. Cela doit être souligné. On peut aussi rappeler à celles et ceux qui sont réticents quant à l'engagement de personnes qu'ils imaginent devoir encadrer, que c'est compliqué, et cætera. C'est souvent ce qui est dit, qu'il n'est pas toujours facile de mettre au travail ces personnes par défaut d'encadrement, surtout dans les petites structures. Confier certaines tâches aux entreprises adaptées est quelque chose qui peut être, à mon avis, facilement réalisé, même par des plus petites entités qui éprouvent des difficultés de structure, de personnel ou autre.

Merci pour ces chiffres et je crois qu'on peut se féliciter du progrès enregistré par rapport aux chiffres précédents.

**M. le Président.** - Voilà ce qui clôture nos travaux de ce jour.

Un grand merci aux services et un bon retour à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 10 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Bazin, MR

M. Christophe Collignon, PS

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Marc Elsen, cdH

Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo

M. Alain Onkelinx, Président

Mme Sophie Pécriaux, PS

M. Luc Tiberghien, Ecolo

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Mme Graziana Trotta, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CPAS	Centre public d'action sociale
ETA	Entreprise de travail adapté
ETP	Équivalent temps plein
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
MRPA	Maison de repos pour personnes âgées
MRS	Maison de repos et de soins
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SPF	Service public fédéral